



Les géreurs du domaine sucrier du Galion (Martinique) durant l'entre-deux-guerres

Jean-Pierre Sainton et Jessica Pierre-Louis

Numéro 189, mai-août 2021

Croisées d'images et de figures sociales en Guadeloupe et en Martinique au cours du premier vingtième siècle : *Actes de la 2e journée d'études REZO-Antilles (30 octobre 2019, Fort-de-France)*

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082207ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082207ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sainton, J.-P. & Pierre-Louis, J. (2021). Les géreurs du domaine sucrier du Galion (Martinique) durant l'entre-deux-guerres. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (189), 33-60. <https://doi.org/10.7202/1082207ar>

Résumé de l'article

Des premières décennies après l'abolition de l'esclavage aux années 1960 qui voient la fin de la société d'habitation tardive, la figure du géreur d'habitation a dominé l'univers social antillais du monde sucrier. La contribution revient sur les contours de ce groupe social, observé au cours de la période de l'entre-deux-guerres, période charnière de la fabrication sociale antillaise, à partir d'une étude rigoureuse des fonds d'archives du domaine du Galion, en croisant l'exégèse classique des sources et l'approche qualitative par les réseaux. Cette étude constitue un point d'étape dans l'écriture d'une histoire sociale antillaise. Les deux articles qui ont conjugué les recherches de Jean-Pierre Sainton et de Jessica Pierre-Louis, livrent les premiers résultats de l'analyse : Qui étaient les géreurs de ce grand domaine sucrier qui dominait alors tout le corps social trinitéen ? De quel milieu social provenaient-ils ? Quelle était la nature de leurs rapports au sein du groupe ? Comment se positionnaient-ils entre leurs employeurs usiniers et les travailleurs des habitations ? Que nous apporte ce type de croisement méthodologique dans l'élaboration d'une sociologie historique antillaise ?

SOCIOGRAPHIE D'UN GROUPE PROFESSIONNEL AU CŒUR DE L'HABITATION TARDIVE

Les géreurs du domaine sucrier du Galion (Martinique) durant l'entre-deux-guerres

Jean-Pierre Sainton¹ et Jessica Pierre-Louis²

Résumé

Des premières décennies après l'abolition de l'esclavage aux années 1960 qui voient la fin de la société d'habitation tardive, la figure du géreur d'habitation a dominé l'univers social antillais du monde sucrier. La contribution revient sur les contours de ce groupe social, observé au cours de la période de l'entre-deux-guerres, période charnière de la fabrication sociale antillaise, à partir d'une étude rigoureuse des fonds d'archives du domaine du Galion, en croisant l'exégèse classique des sources et l'approche qualitative par les réseaux. Cette étude constitue un point d'étape dans l'écriture d'une histoire sociale antillaise. Les deux articles qui ont conjugué les recherches de Jean-Pierre Sainton et de Jessica Pierre-Louis, livrent les premiers résultats de l'analyse : Qui étaient les géreurs de ce grand domaine sucrier qui dominait alors tout le corps social trinitéen ? De quel milieu social provenaient-ils ? Quelle était la nature de leurs rapports au sein du groupe ? Comment se positionnaient-ils entre leurs employeurs usiniers et les travailleurs des habitations ? Que nous apporte ce type de croisement méthodologique dans l'élaboration d'une sociologie historique antillaise ?

Mots-clés : Histoire sociale – réseaux – travail – géreurs – habitation – usine – Galion – Trinite – Martinique – Antilles – entre deux guerres

1. Professeur des universités, Université des Antilles, laboratoire AIHP-Géode.

2. Docteur en histoire, consultante, chercheuse indépendante associée au laboratoire AIHP-Géode.

Abstract

From the early decades following the abolition of Slavery, and up the 1960's which marked the end of the late housing society, the figure of the estate manager dominated the Caribbean Social landscape within the sugar cane base industry. The present paper reviews the outlines of this social group, observing during inter war period, a cross time in the construction of West Indian Societies. The paper, based on a rigorous study of the Galion archives by cross-referencing the classical exegesis of sources and the qualitative approach through networks. This study is a milestone in the writing of a Caribbean Contemporary Social History with these tools. Both articles combining the Jean-Pierre Sainton and Jessica Pierre-Louis's researches provide the first results : Who were the estates managers of this great sugar factory ? What was their Social background ? How did they position them selves between the owners and the workers ? What does this type of methodological crossover add to the construction of a Caribbean historical Sociology ?

Keywords: Social History – Networks – Labour – manager – estates – Sugar Factories – Galion – Trinité – Martinique – French Caribbean

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Une petite publication, passée presque inaperçue, éditée, au courant de l'année 2010, les mémoires de l'un des derniers géreurs d'habitation de la période faste des usines à sucre martiniquaises. Dans ce récit de vie d'une centaine de pages³ qui décrit l'organisation du travail, les rapports sociaux et la vie quotidienne de l'habitation Trénelle⁴ dans les années 1950-1970, on retrouve aisément, à quelques détails près, une réalité dont le cadre aurait pu tout aussi bien être celui d'une habitation quelconque de la Martinique ou de la Guadeloupe de la première moitié du XXe siècle. Ainsi ce témoignage vivant, qui ressuscite les accents véridiques du roman autobiographique de Joseph Zobel⁵ nous place en pleine problématique de ce que nous appelons la *transition post-esclavagiste* des sociétés antillaises.

A la notion du *post-esclavage* introduite récemment dans l'étude des sociétés issues de l'esclavage pour mieux en souligner l'indissociation⁶, nous ajouterons le concept de la *transition* qui inclut l'approche de la temporalité. La période de la « transition post-esclavagiste »⁷ est celle des

3. Cf. Ludovic Louri, 1948-1974, *Habitation Trénelle, les travaux et les jours* ; Fort-de-France, K-Editions, 2010.

4. L'habitation Trénelle fait partie du domaine de l'usine Lapalun (Rivière-Salée). A la différence d'autres grands domaines sucriers comme le Galion, les ouvriers casés de la Trénelle, n'étant pas des travailleurs permanents de l'usine ne sont logés sur l'habitation que le temps de la récolte.

5. . « Rue Cases Nègres », roman autobiographique mettant en scène l'enfance, au cours des années trente, d'un jeune garçon élevé par sa grand-mère, travailleuse casée sur l'habitation et son parcours méritoire par l'école. Il en a été tiré un film du même nom.

6. Cf. Myriam Cottias et Céline Flory, « Editorial », *Esclavages & Post-esclavages* [en ligne], 1 I 2019, mis en ligne le 20 novembre 2019, consulté le 15 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/slaveries/322;doi.org/10.4000/slaveries.322>.

7. On distinguera le concept de « transition post-esclavagiste » de la dénomination de « période post-esclavagiste » utilisée naguère. A cette dernière dénomination, nous préférons le qualificatif plus exact de « post-abolition ». Le concept de transition renvoie à une typologie des rapports sociaux en partie héritée de l'esclavage et non à une période chronologique

transformations structurelles majeures qui s'opèrent dans un temps historique étendu identifié. Le temps de ces mutations, quand il accélère sur certains traits, en réduit les durées, mais en s'étirant, visqueux et lent sur d'autres, nous rappelle que le monde rural antillais n'a pas basculé d'un seul coup d'un âge à l'autre⁸. Le maintien de l'habitation comme structure sociale de base d'une part et le développement croissant de la grande propriété d'autre part, s'ils ne résument pas à eux seuls les caractères de l'histoire foncière insulaire post-esclavagiste, en sont les aspects dominants. Dans les grands domaines sucriers latifundiaires qui se constituent dans la seconde moitié du XIXe, se structurent et se recomposent tout au long de la période allant de la fin du XIXe au milieu du XXe siècle, en concentrant années après années, de plus en plus de moyens de production aux mains de quelques usines, une figure sociale incarnée, au travers de tous les changements, le continuum de la société d'habitation, celle du *géreur*.

Entre l'image sociale du planteur propriétaire Blanc, actionnaire métropolitain ou *créole*⁹, et celle des travailleurs d'habitations, Noirs ou Indiens, qui occupent les places des extrêmes sociaux, il y a cette figure centrale de la ruralité. Plus prégnante en Martinique, où les structures de la plantation ont occupé une position plus hégémonique qu'en Guadeloupe, elle incarne dans les deux îles, jusqu'à la décennie des années 1960-1970 un sociotype survivant de la société « d'habitation tardive »¹⁰.

bornée en aval. Sur la problématisation du concept *post-esclavagisme* et sa discussion, on se référera, entre autres, à l'article d'Elisabeth Cunin, « Postface. Une perspective comparative sur les sociétés « post-esclavagistes » in *Politique africaine* n° 140, décembre 2015, p. 83-98.

8. Pour approcher les contenus historiques de la « transition post-esclavagiste », on peut s'appuyer sur les ouvrages suivants : pour les cadres généraux, Jean Crusol, *Les îles à sucre, de la colonisation à la mondialisation*, les Perséides, 2007 ; certaines études du monde rural de la période post-départementale : Pour la Martinique, les études devenues classiques d'Eugène Révert, *La Martinique, étude géographique*, Paris, Thèse d'Etat, 1949 ; Jean Benoist, *Types de plantations et groupes sociaux à la Martinique*, 1968 [Cf. UQAC] ; les travaux de Maurice Burac ainsi que ceux d'Annick Francois-Haugrin, *L'économie agricole de la Martinique, ses structures et ses problèmes entre 1845 et 1885*, Thèse, université, Paris I, 1984 . Pour la Guadeloupe, le Guy Lasserre, *La Guadeloupe*, Thèse d'Etat, 1961 pris comme référence de base n'a pas vieilli mais on lui ajoutera des études plus récentes et plus ciblées, notamment les thèses et travaux de Marie-Françoise Zébus, Ary Broussillon, Raymond Gama, ainsi que les différentes publications de Christian Schnakenbourg sur les mutations de l'industrie sucrière en Guadeloupe, traitant précisément de la période de la « transition post-esclavagiste ». En termes de synthèse, se référer à Géode-Caraïbe, *La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique 1848-1998*, Collection Terres d'Amériques, Karthala/Géode-Caraïbes, 2000.

9. Appelé plus couramment *béké* en Martinique, *blan péyi* en Guadeloupe.

10. Nous avons antérieurement proposé ce concept « d'habitation tardive » dans différentes notes et articles pour distinguer la période qui se caractérise à la fois par la prégnance des structures d'habitation dans la socio-culture issue de la ruralité post-abolition et, dans le même temps, par le délitement progressif de cette même infrastructure économique et sociale héritée des anciens rapports archaïques de nature néo-esclavagiste. Le cœur social se déplace des campagnes vers la ville, le tertiaire dynamite littéralement l'économie rurale tandis que la consommation s'appuie principalement sur les moteurs économiques activés par la consommation exogène. Dans le même temps l'imaginaire social découple le temps vécu en « tradition » et modernité », entretenu par l'univers romanesque qui multiplie les récits d'enfance. Nous situons ce glissement progressif, dans les Antilles françaises, sur deux générations, entre les années 1920 et 1970, avec une nette accélération dans la décennie des années soixante.



Photographie n° 1 : Géreur, sous-cadres et travailleurs sur une habitation de Guadeloupe dans les années 1950 (source : J-P S, La décolonisation improbable ..., 2012)

Le cadre d'analyse retenu ici a été celui du domaine usinier du Galion, qui s'étendait sur la commune de Trinité en Martinique¹¹. Le choix n'a pas été guidé seulement par le fait que cette usine, unique survivante et dernier vestige de la période faste du sucre de la Martinique, soit la seule à avoir passé le cap du XXI^e siècle. Il a été rendu possible par l'existence d'un exceptionnel fonds d'archives conservé aux ANOM¹². Dans ce fonds, dont une partie a déjà permis l'écriture de travaux d'histoire économique

11. Trinité (ou *La Trinité*) est alors une commune moyenne de la colonie. Son territoire, assez étendu (4.384 ha), principalement grâce à son prolongement sur la presqu'île de la Caravelle, porte alors 2 usines à sucre, 3 distilleries, 1 conserverie. La population est moins nombreuse (6.500 habitants) que celle des communes voisines (Sainte-Marie au nord et le Robert au sud), plus peuplées. Trinité est une commune rurale, mais qui se distingue des autres communes du Nord par la diversité de ses atouts et de quelques marques de prestige : sa baie portuaire aménagée, certaines attributions administratives (existence d'une perception, d'un service des douanes, d'un hospice de 80 lits, d'une justice de paix, d'une étude notariale, de 10 classes de garçons et 7 classes de filles réparties au bourg et dans les campagnes) qui lui confèrent de fait la fonction de petite capitale du nord-atlantique et lui font, dans l'île, une réputation de commune « aristocrate ».

12. Les archives du Galion sont principalement conservées aux Archives Nationales d'Outre-mer (ex-CAOM), dans le Fonds Privé (FP), consultable uniquement sur place, répertorié dans la série 118 AQ qui réunit 532 articles couvrant la période de constitution du domaine jusqu'aux années 1980. A ce fond, peut être ajoutée la collection photographique détenue au musée ethnographique de Fort-de-France.

et des technologies industrielles¹³, les cartons pouvant servir à l'histoire sociale n'avaient quasiment pas été consultés par les chercheurs jusqu'à une date très récente. L'essentiel de la documentation d'archives utilisée dans la présente contribution en est issu¹⁴. Les années du premier XXe siècle sont particulièrement bien pourvues, mais la période pour laquelle les sources se recoupent et produisent des séries continues de données est celle des années 1910 aux années 1930, ouvrant ainsi une fenêtre d'observation particulièrement intéressante au regard du temps de coalescence sociale de la période.

13. Il s'agit notamment des travaux respectifs de Christian Schnakenbourg, *Notes sur l'histoire de l'usine du Galion (1865-1939)*, et de Emile Eadie, *Emile Bougenot, sucre et industrialisation à la Martinique de 1860 à nos jours*.

14. Ont été dépouillés et traités pour cette étude, tous les cartons (articles) pouvant servir à l'histoire sociale de la période étudiée, en particulier : articles 9,10, 65, 66, 72,73,74, 75, 172,173, 186, 188, 189, 298,299,301, 313, 348, 349, 350, 351, 381, 385.

La figure sociale du gèreur d'habitation ; l'exemple du domaine du Galion

Jean-Pierre SAINTON

I – LA PLACE ET LA FONCTION DU GÉREUR ; UN CADRE DU MONDE RURAL

La figure du gèreur impose sa longue présence d'un peu plus d'un siècle dans le modelage du paysage social antillais, plus charnellement dans la sociologie rurale, mais également dans la culture collective et dans l'imaginaire social¹. Elle semble transporter un personnage, et avec lui tout un modèle d'organisation sociale, de l'ancienne société esclavagiste à la société contemporaine du temps présent. La génération des sexagénaires de ce début du XXI^e siècle est certainement la dernière à avoir connu dans toute l'étendue de sa vérité sociale, la figure du gèreur et donc à avoir pu en cristalliser la symbolique culturelle et la représentation mentale².

Le mot gèreur n'évoque-t-il pas pour le grand public, les gérants d'habitation de l'époque esclavagiste ? En réalité, toute transposition mécanique serait fort hasardeuse. Il y aurait abus à confondre les *gérants* d'habitation tels qu'ils nous apparaissent dans les sources du XVIII^e siècle esclavagiste à travers les correspondances entre propriétaires absentéistes et gestionnaires de propriétés, avec *le gèreur* de l'usine que nous étudions ici. Le gèreur n'est en effet pas de ces gérants d'habitation que l'on retrouve omniprésents dans les papiers d'habitation de Saint-Domingue (beaucoup moins à la Martinique et à la Guadeloupe où les habitants résident sur place et, pour la plupart, gèrent eux-mêmes leurs biens ou suivent leurs affaires depuis la ville³) qui, eux, sont de véritables

1. Ainsi que la production romanesque à valeur ethnographique. On pense entre autres à *Rue Case-Nègres* (Joseph Zobel), *La case du Commandeur* (Edouard Glissant), ou encore, *Commandeur du Sucre* (Raphaël Confiant).

2. « *Papa'w té jèrè ?* » (Ton père était gèreur ?) dira-t-on encore aujourd'hui d'une personne qui afficherait, comme allant de soi, des attitudes de commandement autoritaire.

3. Cf. Danielle Bégot (dir), *La plantation coloniale esclavagiste, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions du CTHS, 2008.

substituts de l'habitant propriétaire⁴. Ceux-là jouissent d'une grande latitude dans la décision et sont assimilés dans la stratigraphie sociale au maître propriétaire lui-même.

Ce n'est pas le cas du gérant. Le gérant dont il s'agit, à la fin du XIXe et au cours du premier XXe siècle, est un employé dont l'autorité et le champ d'exercice, pour importants qu'ils soient, ne se déploient que sur une portion du domaine. En effet, la fonction a en quelque sorte suivi le destin de l'habitation et son incorporation dans le domaine de l'Usine, lorsque durant la seconde moitié du XIXe siècle l'usine centrale a progressivement supplanté l'unité socio-économique agro-manufacturière indépendante qu'était l'habitation sucrerie. L'usine a digéré le foncier des habitations dans de vastes domaines latifundiaires. L'habitation n'est plus alors qu'un fonds de terre, une structure de production agricole du territoire de l'usine. Elle a perdu son outil industriel au profit de l'usine centrale, qu'elle fournit en cannes⁵. Mais elle demeure comme par le passé, le cadre sociologique de la quotidienneté de vie et de travail pour toute une population de travailleurs⁶.

La place et la fonction du gérant de l'habitation contemporaine sont une création de la société post-abolition, de l'âge du complexe agro-industriel plantationnaire. Elles semblent aussi bien tenir des contre-maîtres de l'ancienne société esclavagiste que des réaménagements survenus dans les organisations du travail et les rapports sociaux qui émergent au cours des décennies qui suivent l'abolition de l'esclavage de 1848, avec l'apparition des grands domaines usiniers⁷.

Son rôle économique a également subi cette requalification. Le gérant est essentiellement un cadre d'une agriculture soumise aux exigences du rythme de production de l'outil industriel. C'est un gestionnaire de l'unité agricole de production qu'est l'habitation cannière. Il lui est demandé en tout premier lieu une expertise dans la conduite des travaux canniers et un savoir de terrain sur tout ce qui procède de l'organisation de la production autour de la culture de la canne (nature des sols, régime pluviométrique, utilisation des fumures et engrais, gestion du cheptel, connaissances agronomiques sur tout le processus de plantation, de coupe et de manipulation de la canne). La seconde compétence demandée au gérant

4. Cf. Jean Benoist, *Types de plantations et groupes sociaux à la Martinique* (op.cit).

5. Sur tout ce qui concerne le passage de l'économie sucrière d'habitation à l'économie sucrière de la période industrielle, la référence majeure reste à ce jour les travaux de Christian Schnakenbourg.

6. L'existence de travaux partiels n'efface pas la nécessité d'études d'ensemble approfondies sur la question. L'examen de détail sur la Guadeloupe et la Martinique, ainsi qu'à l'intérieur des deux îles, laisse apparaître un éventail de situations différentes au regard des statuts du travail. D'une façon générale, les travailleurs d'habitation s'ils se retrouvent presque uniquement dans les tâches agricoles se divisent en deux catégories voire en deux statuts très différenciés : il y a d'une part les *gens casés* (ou travailleurs casés, ou « attachés ») qui résident en permanence sur l'habitation, individuellement, en couple ou en groupements de familles, dans des cases mises à leur disposition par l'usine, et qui représentent une main-d'œuvre à demeure à laquelle l'usine fait appel en premier ressort ; d'autre part les gens dits « *étrangers* » (sous-entendu à l'habitation) qui sont des journaliers, occasionnels ou habituels, résidant hors du domaine qui représentent une main-d'œuvre complémentaire, notamment en saison de gros travaux et de pleine embauche (coupe, labours).

7. Voir sur ce point la description devenue un classique qu'en fait Guy Lasserre, en s'appuyant sur l'exemple de Beauport. Cf. Guy Lasserre, « Une plantation de canne aux Antilles : la sucrerie Beauport (Guadeloupe) », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, année 1952, 5-20, pp.297-329.

d'habitation est de bien connaître, conduire et gérer la ressource humaine, c'est-à-dire en premier lieu les femmes et les hommes attachés à l'habitation, mais aussi les bras supplétifs. Il s'agit en effet d'organiser le travail quotidien de dizaines de bras, dans un agenda des tâches hebdomadaires, lui-même enchâssé dans le calendrier impératif de la rouaison annuelle.

Au-delà de l'organisation du travail proprement dit, le gèreur est en charge de superviser, d'organiser, en un mot de gérer toute la vie sociale de l'habitation, et, en tout premier lieu, la vie de chacun des « gens casés » qu'il connaît personnellement, intimement, de la naissance à sa mort. Sur les rapports reçus des commandeurs, des économes, ou par son propre regard, il estime l'état des clôtures, des points d'eau et des fossés, comme l'état du « village » des travailleurs⁸, des jardins mis à leur usage et des cases, dont il décide de la démolition, du déplacement, de la construction ou des réparations à y faire. Cette intimité quotidienne requise suppose que le gèreur, (comme le maître ou le gérant d'autrefois), réside complètement sur l'habitation dont il est le responsable. Il habite dans une maison mise à disposition par l'Usine, souvent l'ancienne « maison à demeurer » de la propriété, rénovée ou reconstruite sur le modèle pérennisé de « la maison de maître ». L'obligation de résidence est permanente (24 h/24h). Le gèreur, comme l'économe, ne peut, par exemple, s'absenter; surtout en période de récolte, sans autorisation de son supérieur immédiat, le chef des gèreurs d'habitations, en charge de toute la section agricole du domaine. Ainsi, en 1931, Camille Blaisemont⁹, l'inspecteur des cultures du Galion, inflige un blâme écrit à l'économe de l'habitation Desmarinières qui a découché de sa maison de fonction pour aller dormir au bourg de Trinité (distant de 2 km) au foyer conjugal sans permission et en profite pour rappeler l'obligation à demeurer à l'ensemble du corps des gèreurs. Cette assignation à résidence des gèreurs et économes est une illustration de l'attachement des cadres à l'habitation et des limites d'une omnipotence qui ne sera jamais que déléguée.

Enfin, le gèreur tient les cordons de la bourse de l'habitation. Il est comptable des recettes de la production agricole, et plus largement des biens de l'habitation dont il a la responsabilité, des recettes accessoires et aléatoires (perception des remboursements de crédits, produits des boutiques, recettes des contraventions, vente des surplus) et évidemment des dépenses, au premier chef des dépenses ordinaires des salaires agricoles relevés hebdomadairement et payés généralement par quinzaine, moment de tension particulière qu'il lui appartient de maîtriser, physiquement et psychologiquement, avec l'aide de l'économe. Le gèreur peut en effet ne pas avoir la gestion directe à sa seule charge. La tenue journalière des comptes et la remise de la paye sont confiées à un économe. Il dépend de

8. Le terme, parfois rencontré dans les sources, est pompeux mais ne reflète pas la réalité car en fait de « village », il s'agit le plus souvent d'un groupement de cases, généralement exigües, au sol de terre battue, construites de matériaux légers et hétéroclites (le plus souvent gaulettes tressées ou planches, plus rarement en fibro-ciment ou ardoises), couvertes de feuillages ou de feuilles de tôles, disposées sur une portion de l'habitation. On trouve plus couramment dans les sources l'appellation de « cases des travailleurs », mais dans le langage quotidien on dira « rue-cases » ou, plus abruptement, « cases à nègres ».

9. Camille Blaisemont (1888-1939) est l'inspecteur général des cultures (plus prosaïquement appelé chef des gèreurs), du Galion. Il est en fonction de 1923 à 1939. Nous retrouverons infra de façon plus détaillée ce personnage, marquant, archétype du gèreur (cf. partie 2).

l'importance de l'habitation, de l'étendue des tâches du gérant, mais aussi du prestige de l'habitation, du gérant qui la dirige ou d'une prévision de départ à la retraite qu'une fonction d'économat soit constituée. De même, un commandeur digne de confiance, sachant lire, écrire et effectuer les quatre opérations élémentaires, peut être admis à faire office d'économat. Il n'en reste pas moins que le gérant apparaît comme une sorte d'ordonnateur secondaire du domaine. Il lui est alloué un budget prévisionnel. Il sera loué pour la parcimonie de ses dépenses, blâmé si celles-ci excèdent sans gain substantiel le prévisionnel des recettes.

Une note de l'inspecteur des cultures du Galion, Camille Blaisemont, en date du 26 avril 1928, rappelle cette déclinaison aléatoire des fonctions.

Le gérant, qui est chargé de la surveillance principale des travaux a sous ses ordres directs un économat et plusieurs commandeurs dont le nombre varie selon l'importance de l'habitation et aussi parfois suivant l'importance et l'exigence des travaux à exécuter sur cette même habitation. Cinq habitations (Bord-de-mer, Petit-Galion, Malgré-tout, Grands-Fonds et Beauséjour) n'ont pas d'économats. Le travail dévolu à cet emploi étant fait par le gérant, lui-même qui se fait assister par un commandeur. Chaque matin, avant l'ouverture des travaux, l'économat et les commandeurs se présentent chez le gérant afin de recevoir les instructions nécessaires concernant la marche des travaux. L'économat à ce moment, apporte les cahiers des salaires pour être vérifiés par le gérant. (...) ¹⁰

L'économat d'habitation, est le plus souvent la première marche pour accéder à la fonction de gérant. Le respect de l'ordonnance hiérarchique des sous-ordres de l'habitation incombe aux gérants. Il peut être schématisé comme suit :

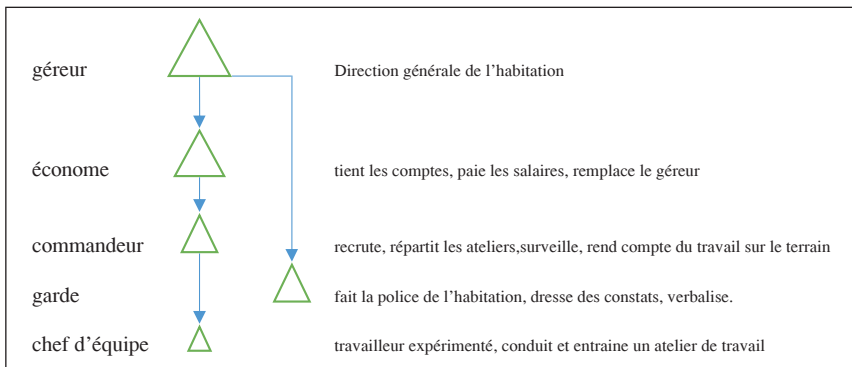


Schéma n° 1 – organigramme hiérarchique des cadres et sous-cadres d'habitation

Résumons enfin la fonction du gérant en disant que gestionnaire des hommes (force de travail) et des champs, il est tenu avant tout pour le

10. ANOM – FP/ 118 AQ 313 : *Rapport des inspecteurs des cultures*, « Exploitation du Galion : de l'organisation des ateliers sur les habitations (26 avril 1928) »

TABLEAU n° 1 – *Catégorisation des habitations du domaine du Galion (1924-1930)*

Catégorie	Production moyenne (tonnage) sur 7 ans : 1924-1930	Superficie moyenne des hectares entretenus	Habitations	Production de cannes en kgs (ex : estimation prévisionnelle – déc.1930 récolte année 1931)
Cat. 1	1.500 à 2.000	30 à 40 ha	Malgré-Tout	1.500.000
Cat. 2	Entre 2. 000 et 2.500	40 à 50 ha	Bord-de-mer	1.972.000
Cat. 3	Entre 2.500 et 3.500	50 à 60 ha	Petit Galion, Grands-Fonds	3.000.000 3.000.000
Cat. 4	Entre 3.500 et 5.000	60 à 80 ha	Fonds Galion, Dufferet, Desmarinières, Beauséjour, Spoutourne	3.700.000 2.500.000 3.100.000 2.100.000 2.700.000
Cat. 5	= ou > 5.000	>80 ha	Galion	5.000.000
				28.580.000

Tableau établi à partir des correspondances de Blaisemont aux propriétaires (Source : ANOM / FP 118 AQ 313)

principal agent responsable du rendement agricole d'une habitation, ce rendement étant calculé à l'hectare et au tonnage de cannes propres à alimenter l'usine. La notion de rendement n'est ici nullement théorique. Les habitations du domaine sont classées en catégories, par ordre d'importance (Au Galion de 1 à 5) selon leur chiffre de production et leur rendement en cannes à l'hectare.

Le gérant est donc en définitive un employé de l'Usine, mais c'est un employé supérieur qualifié, un *cadre* du domaine, qui, dans la hiérarchie sociale du pays peut être assimilé à la classe moyenne. Dans son étude sur la Martinique (parue en 1948 mais résultant d'enquêtes menées dans la Martinique des années 30 à 40), le géographe Eugène Revert n'hésite pas à placer les gérants dans la couche supérieure des classes moyennes, parmi les cadres d'usines, au même niveau que les professions libérales aisées (médecins, avocats, avoués, notaires) ou que les fonctionnaires de la colonie, touchant un revenu annuel entre 50.000 et 200.000 frs. Revert les intègre à un train de vie que l'on pourrait qualifier de bourgeois.

« Tous ces gens suivant leurs goûts et leurs capacités, vivent plus ou moins à l'europpéenne ; ils boivent du vin, sinon à chaque repas, du moins de manière fréquente, consomment régulièrement de la viande de boucherie et du poisson frais, achètent des légumes et des fruits venus de l'extérieur, entretiennent à la dernière mode, ou soi-disant telle, une abondante garde-robe, lisent quelques journaux et revues, possèdent un poste TSF, utilisent une voiture automobile, presque toujours achetée à tempérament (...) »¹¹

Cette description dressée par l'éminent géographe englobant les gérants dans ces standards de vie de la catégorie supérieure des années 40 reste tout de même très avantageuse pour le statut social du gérant. A la différence des autres professions citées comme faisant partie de la classe moyenne haute, qui elles, vivent plutôt en ville et dans les bourgs, le gérant d'habitation demeure avant tout un rural, *an moun bitasyon*, en contact permanent avec le terrain, ayant l'obligation de résider¹² et vivre sur l'habitation, dont il n'est pas propriétaire, même s'il en est le chef, et surtout parce qu'il en est le chef. Il est tenu pour responsable des dizaines d'hectares dont il a la charge, de l'alimentation de l'usine en cannes et des gens qui sont sous ses ordres. Pour le reste, l'aisance financière du gérant, ainsi que nous le verrons infra, est très discutable, à la différence de son prestige social, son *rang*, qui lui, est incontestable.

II – ÊTRE GÉREUR DU GALION

Dans l'entre-deux-guerres, le domaine du Galion compte parmi les dix plus grands domaines usiniers de la Martinique avec un chiffre de

11. in Eugène Revert, *La Martinique, étude géographique*, 1948, p. 455

12. La « maison de gérant » est aujourd'hui un élément du patrimoine rural bâti. On la confond trop vite, à tort, avec la maison coloniale ou maison de maître. (cf. Planche photo infra)

production variant autour des 3 millions de tonnes, ce qui le place au 7^e rang des producteurs de sucre de Martinique¹³.

Le domaine du Galion n'est donc pas le plus important de la Martinique. Mais bien qu'il soit devancé dans ses capacités productives par six autres centres industriels¹⁴, il bénéficie d'une forte réputation de prospérité et surtout de stabilité et de bonne gestion¹⁵. C'est surtout à l'échelle du territoire de la commune de Trinité que l'on prend la mesure d'une puissance hégémonique qui n'a cessé de se fortifier depuis la création du cœur du domaine, en 1863. Le foncier de l'Usine (3.233 ha) se décalque presque exactement sur l'étendue de la commune de Trinité (4.384 ha), soit les 4/5^e de la superficie communale. Peu de terres, cultivées ou non, échappent à l'emprise du Galion : à la campagne, seules quelques parcelles ne font pas partie du domaine ; le destin des lisières, marges et interstices est de s'y inclure ; la petite propriété paysanne indépendante, pour sa part, presque inexistante sur le littoral et les terres moyennes, ne fait tache que dans les hauteurs de l'arrière-pays¹⁶ ; les propriétés moyennes, peu nombreuses, se comptent sur les doigts. En outre, dans le bourg de Trinité, « le Galion » possède plusieurs terrains, maisons et immeubles, à valeur locative, à usage d'habitation ou de commerce, qu'elle exploite en faire-valoir indirect (location, ferme) et dont les loyers sont perçus par le comptable de l'usine.

Dans la période de l'entre-deux-guerres, le domaine parvenu à son extension maximale¹⁷ compte 10 habitations cannières classées en 5 catégories selon l'importance du foncier, de la qualité des terres, de leur production et de leurs rendements.

13. Cf. chiffres de l'année 1935 donnés par Eugène Revert, *in* E. Revert, (*op.cit*) , p. 524.

14. Petit-Bourg, Lareinty, Sainte-Marie, Soudon, Rivière Salée, François.

15. Une double dynastie familiale de capitaines d'industrie unit les propriétaires (métropolitains alliés à des Créoles) et les directeurs d'usine (Blancs Créoles). Cette dynastie dirige le domaine du Galion sur 3 générations : Le fondateur du complexe agro-industriel, Eugène Eustache, né à Anvers (1807-1883), venu à la Martinique peu avant l'abolition de l'esclavage, a transmis la propriété à son associé qui deviendra son gendre, l'ingénieur industriel Emile Bougenot (1838-1925). Celui-ci la transmet à son tour à ses héritiers Eustache-Bougenot. Ces derniers constituent une société familiale en indivision, *Bougenot et consorts* dont le fondé de pouvoir et mandataire est son propre gendre, l'ingénieur Carl Pellé, qui dirige l'affaire familiale depuis Paris, où réside la famille et où est déclaré le siège de l'entreprise. Pour conduire le complexe agro-industriel sur place et représenter ses intérêts dans la colonie, la famille Bougenot et héritiers, s'appuie sur l'une des plus anciennes et puissantes familles créoles dont l'établissement sur le territoire trinitéen remonte au XVII^e siècle. Les de Laguarigue de Survilliers possèdent une expérience séculaire de sucriers et de solides réseaux d'alliances familiales. Après Joseph de Laguarigue (1862-1929), qui a exercé la direction de l'usine de 1902 à son décès et l'intérim de son fils Laurent c'est son autre fils Louis de Laguarigue qui, à sa mort, lui succède à la tête de l'exploitation en 1929. Les deux fils ont tous deux été à la tête respectivement de l'usine Dillon et de l'usine Bassignac. La période étudiée voit donc le passage de témoin entre deux générations de dirigeants du Galion.

16. Cf. J-B Delawarde, *La vie paysanne à la Martinique ; essai de géographie humaine*, F-d-F, Imprimerie officielle, 1937. Voir également Maurice Burac, *L'économie rurale dans le centre nord de la Martinique (Marigot, Sainte-Marie, Gros-Morne et Trinité) ; Contribution à l'étude de la crise d'une économie de plantation*, CNRS, Centre d'études de géographie tropicale, Talence, 1975.

17. Avant l'absorption de l'usine Bassignac par le Galion, fusion qui n'intervient que bien plus tard.



Planche photographique n° 2 – Plan du domaine du Galion.
Source : ANOM /F.P. 118 AQ 398¹⁸

18. La source ne précise pas la date de ce relevé. Par recoupement avec d'autres plans, cartes et documents consultés, nous le situons autour de 1900.

TABLEAU n° 2 – Tableau nominatif des cadres d'habitation (géreurs et économes) du domaine du Galion en 1924

Nom	Prénoms	Date de naissance	Habitation	Fonction	Date d'entrée au service de l'usine	Salaire de base
ALVARES	Emile	14/04/1878	Gaschette	Géreur	27/07/1918	315 F
BLAISEMONT	Camille	12/07/1888	Desmarinières	Inspecteur des cultures	01/03/1915	350 F
DELEUZE	André	12/04/1889	Duferret	Géreur	02/01/1913	350 F
DESABAYE	Ludovic	24/08/1891	Grands-Fonds	Géreur	01/07/1912	280 F
GAINARD	Léon	01/12/1880 ¹⁹	Spoutourne	Géreur	01/04/1914	400 F
GAUTRY	Flavius	08/10/1887	Bord de mer	Géreur	01/12/1916	280 F
GUYOT	Georges	25/10/1901	Galion	Econome	01/08/1919	225 F
MAIGNAN	Rodolphe	18/12/1867	Galion	Géreur	00/03/1906	550 F
MANSUELA	Hayot	15/05/1893	Fonds Galion	Géreur	15/06/1915	350 F
MOURIESSE	Antoine	29/05/1898	Petit Galion	Géreur	01/08/1919	280 F
MUSSARD	André	24/11/1893	Malgré Tout	Géreur	28/07/1918	245 F
NOGARD	Gustave	16/07/1898	Duferret	Econome	15/06/1920	175 F
JEAN-LOUIS	Benjamin	28/12/1859	Désmarinières	Econome	18/06/1915	175 F
RADIGOY	Victor	30/10/1896	Spoutourne	Econome	01/05/1920	175 F
RICHARD	Léopold	05/02/1892	Beauséjour	Géreur	28/06/1908	350 F
TANASY	Nazaire	17/07/1895	Fonds Galion	Econome	00/01/1915	175 F

Source : ANOM – FP 118 AQ 348, *Etat du personnel (1924)*.

19. A noter que l'acte de naissance de Léon Gaignard porte l'année 1879 (Cf. Partie 3).

Dans le tableau du personnel dressé par le comptable de l'Usine en 1924, apparaissent à la partie des cadres d'habitation, les noms de 11 géreurs dont un chef des géreurs (inspecteur des cultures) et 5 économes. Tous ces noms sont notés après les dirigeants du domaine mais sont nettement distingués des ouvriers de l'usine.

De cet état du personnel, recoupé des différentes sources, il peut être établi l'organigramme de l'usine tel qu'il devait se présenter en 1924. Les géreurs d'habitation y figurent en place centrale.

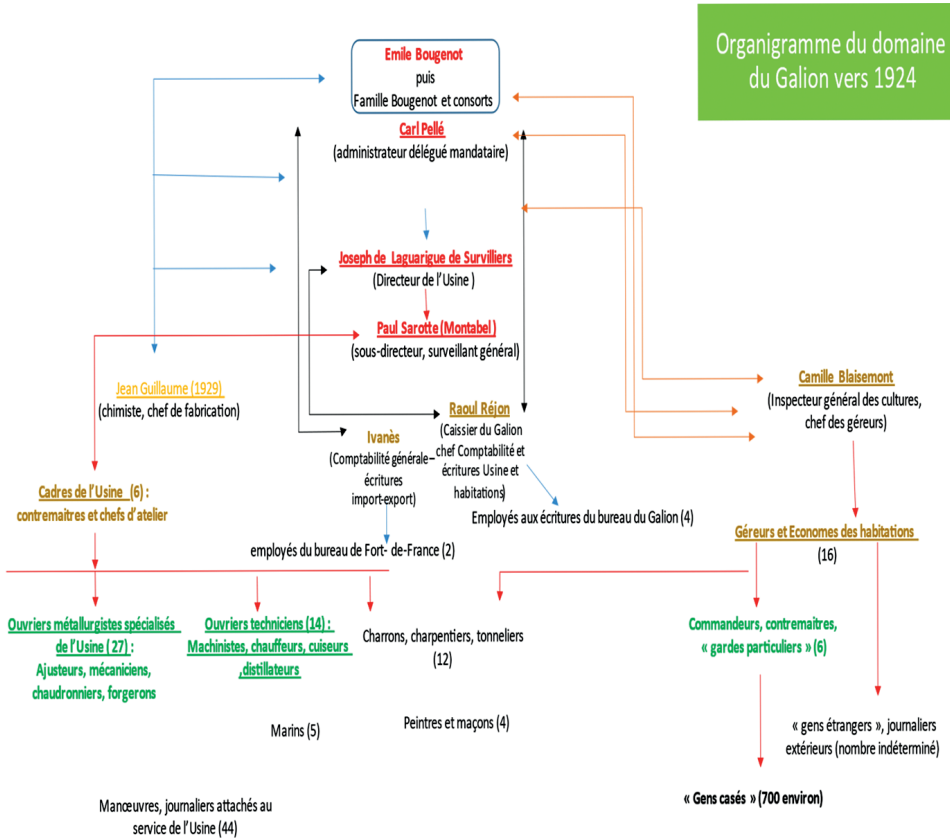


Planche n° 2 – Organigramme du domaine du Galion vers 1924 (reconstitué par JP Sainton)

Être gérant au Galion, est plus qu'une fonction professionnelle. C'est déjà un titre, un statut, une place convoitée et un rang social estimable qui doit être vu et reconnu de tous... Encore aujourd'hui, la maison où réside le gérant, mise à disposition par l'Usine, souvent prise pour une « maison de maître » occupe les buttes des habitations exprimant la

prééminence du gèreur qui ainsi inscrit visuellement sa marque hiérarchique dans l'espace physique du domaine²⁰.

Planche photographique n° 3 – Maisons de gèreurs du Galion



Maison du gèreur de Beauséjour (source : Exbrayat)



Maison de gèreur, Habitation Petit-Galion Trinité
(source : Cliché J-P Sainton, 2020)

20. Cf. Emmanuel Ravaud, *Le Galion et sa cargaison d'histoire économique, culturelle et patrimoniale de la Trinité*, Editions Exbrayat, 2012.

Mais la fonction de gèreur, n'est, on l'a vu, ni une sinécure ni non plus cet emploi bien payé qui ferait du gèreur l'équivalent du fonctionnaire touchant sur-rémunération.

Le prestige et le salaire du gèreur dépendent de la catégorie où s'inscrit l'habitation qu'il dirige. A l'habitation de 1^{ère} catégorie (la plus basse) correspond une rémunération basse ; à habitation de catégorie 5 (la plus haute) correspond un indice de rémunération un peu plus élevé.

La grille des salaires telle qu'elle nous est donnée dans le tableau des rémunérations est, en réalité, aussi inexacte que déconcertante. Les salaires affichés sont anormalement bas, ce qui correspond à la politique générale de l'usine qui est de maintenir des salaires fixes à un niveau très bas pour tout le monde, du directeur de Laguarigue lui-même, au dernier des travailleurs casés. L'essentiel de la rémunération provient d'un calcul de système de gratifications et de primes dont le total cumulé peut amener la rémunération globale au double voir au triple du salaire de base. Evidemment, pour les gèreurs de l'Usine, gratifications et primes sont calculées au rendement, donc après versement du salaire fixe, en fin de récolte quand l'usine a estimé ses bénéfices.

Ce mode de rémunération n'est nullement propre aux domaines sucriers antillais. Il s'agit d'une pratique générale que l'on retrouve dans les firmes industrielles et commerciales à la même période, en France²¹.

La question des gratifications, de leur revalorisation, du mode de calcul, des critères du « rendement » agricole au regard du bénéfice industriel, l'intégration d'une part au moins des gratifications dans le fixe est l'un des points de litige récurrent entre les gèreurs et la direction de l'usine. (cf. part. 2)

Nous disposons de la grille des salaires des gèreurs du Galion sur plusieurs années. Si nous nous arrêtons à la grille de l'année 1931 pour tous les cadres du domaine, on constate un alignement des salaires de base, des gratifications, et des systèmes de reversement qui placeraient 3 cadres occupant des postes clés dans la même catégorie de revenus. Parmi ces trois cadres, il y a l'inspecteur des cultures, ou chef des gèreurs²². Les gèreurs (hors le chef des gèreurs) touchent peu et ne sont rémunérés qu'en fonction de cette grille mobile qui fait intervenir la prime au rendement avant le salaire. Encore que la grille de 1931 était déjà le résultat d'un mouvement de fronde tendant à modifier le système de rémunération et à intégrer une partie de la gratification dans le salaire mensuel fixe (cf. partie 2).

21. Cf. Michelle Zancarini-Fournel, « A l'origine de la grande distribution, le succursalisme : Casino, Saint-Etienne (1898-1948) » in Dubesset, Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes, Réalités et représentations, Entreprises et histoire*, 1993, n° 4, pp.27-49.

22. Ces trois cadres du domaine qui se distinguent par leur niveau de rémunération sont : Paul Montabel Sarotte, le directeur d'exploitation de l'unité industrielle (l'usine proprement dite), Raoul Charles Réjon, le caissier général, chef comptable, préposé aux écritures, et Camille Blaisemont, l'inspecteur des cultures, chef des gèreurs. Cf. *Tableau des nouveaux appointements des employés à partir de janvier 1931 - 118 AQ 349* : On constatera que si le nom du directeur général de l'exploitation (de Laguarigue) est consigné, comme pour mémoire, sur les livres de compte, on ne trouve en revanche aucune mention écrite de ses appointements. Sans doute sont-ils négociés directement, hors écritures, avec les propriétaires de Paris. Le montant devant en être certainement connu des seuls concernés et du caissier général.

En effet, le gèreur perçoit sa rémunération, en fonction de la catégorie de l'habitation qu'il dirige. Ce qui est fâcheux c'est qu'un gèreur peut ainsi être rétrogradé : en passant d'une habitation de moyenne ou haute catégorie à une habitation d'une catégorie inférieure, il ne touchera que la rétribution de la catégorie de l'habitation dont il se voit chargé. Ceci indépendamment de son ancienneté de service. Certes, il peut lui être concédé « en raison de son ancienneté », une petite allocation supplémentaire mais celle-ci ne sera jamais intégrée au salaire et restera du domaine de la « faveur » personnelle, à la discrétion et volonté aléatoire du propriétaire, après avis du directeur.

L'étude des systèmes de gratifications de l'usine du Galion²³, indique que l'échelle des salaires et rétributions diverses obéit à une logique très personnalisée, s'appliquant individuellement, et s'ordonnant selon un système subjectif de valeurs qui couvre les critères, plus objectifs, de la compétence professionnelle.

L'étude des courriers et rapports échangés entre les cadres du centre du Galion et les propriétaires, et plus encore, l'analyse qualitative des demandes de secours, de retraites, de pensions diverses, où l'on retrouve en bonne place nombre d'anciens gèreurs (ou bien leurs épouses et leurs enfants) nous permet d'avoir une idée de la relation et de l'imbrication des valeurs que l'on peut résumer dans la modélisation suivante. Cf. tableau n° 3 *Echelle des valeurs ouvrant possibilités de gratifications et secours divers.*

Partageant la logique des systèmes de rétribution de l'usine, qu'eux-mêmes pratiquent à l'égard des catégories inférieures qu'ils dirigent (ouvriers saisonniers, journaliers, gens casés), les gèreurs ont recours à deux moyens pour conserver sur l'habitation, leur place et leur rang.

D'abord voir garanti, le maintien d'une série d'avantages matériels en nature, affirmant leurs privilèges et surtout le prestige de leur fonction parmi le personnel de l'habitation.

Il s'agit de divers services gratuits (ou pris sur le compte d'habitation) de gens casés détachés au service du gèreur (tâches domestiques, palefrenier pour le cheval, bouvier des animaux, service des herbes) ou concédés par l'Usine. Ces concessions ont, à l'examen, une faible valeur monétaire, mais sont des facteurs de prestige. Ainsi le ferrage et la sellerie des chevaux sont particulièrement significatifs, le cheval étant la monture d'un cavalier qui ne pourra être que le gèreur, un autre cadre ou le Directeur du domaine lui-même, alors que l'âne de bât, ou le mulet, qui transporte indifféremment herbes, cannes à sucre, bois et branchages, est la monture ordinaire du commandeur.

D'autres primautés et privilèges apparaissent en filigrane dans les sources, en particulier la disposition de la viande des animaux abattus, ou la régie des boutiques d'habitation (souvent confiée à la femme ou à

23. Cf. Jean-Pierre Sainton, « Sources et pistes d'exploitation des sources pour une approche des réseaux promotionnels et de gratification en Guadeloupe et en Martinique à travers deux études de cas : les médailles d'honneur attribuées aux Nouveaux Libres (1852-1854) et les systèmes de gratification de l'Usine de Galion (années 1920-1930) » in « *Verticalité et horizontalité de la relation : sources et pistes pour une histoire des réseaux personnels aux Antilles* », 1^{ère} journée d'étude REZO Antilles, 8 décembre 2016. Université des Antilles. <http://www.manioc.org/fichiers/V17007>

TABLEAU n° 3 – *Echelle des valeurs ouvrant possibilités de gratifications et secours divers*

Hiérarchie des valeurs (par ordre décroissant)	Occurrences des « raisons » (1) et des associations (2)	
	Raisons à l'appui d'une demande ou à l'octroi d'une gratification suite à demande	<i>Idées associées et motifs invoqués</i>
Valeur n° 1	Fidélité à l'entreprise	<i>Dévouement aux intérêts et à la personne du patron – preuves d'attachement</i>
Valeur n° 2	Ancienneté dans l'emploi (vingt ans au moins) – vie au service du domaine	<i>Connaissance personnelle de l'employé et de sa famille (par ses ascendants) – liens personnels réels ou supposés établis de longue date entre le demandeur et la famille des propriétaires ou du directeur</i>
Valeur n° 3	Moralité – Bon esprit – Honorabilité	<i>Bonnes mœurs – bonne famille : situation de famille stable, mariage et enfants légitimes ou légitimés – honorabilité – bonne réputation</i>
Valeur n° 4	Rentabilité	<i>Ardeur au travail – Disponibilité</i>
Valeur n° 5	Qualités professionnelles – Efficacité au travail	<i>Compétences pour le travail demandé : connaissances agronomiques – fermeté – discipline – autorité</i>

Source : ANOM – FP / 118 AQ : ensemble du fonds et particulièrement articles 173, 181, 351, 349

l'une des maîtresses du gèreur). Par contre, les faveurs, privautés sexuelles que nous savons par la transmission orale, avoir été parmi les privilèges ordinaires des gèreurs (et des sous-cadres : économes, commandeurs, gardes) n'apparaissent pas dans les sources écrites consultées. Il est cependant très peu probable que les habitations du Galion aient échappé à la règle générale des abus et prérogatives sexuelles des gèreurs sur les femmes et jeunes filles qui étaient sous leurs ordres.

III – GÉRER LA RESSOURCE DES BRAS, LE SOUCI PREMIER ET PERMANENT DU GÉREUR

Il ressort de la note de Blaisemont comme de tous les rapports hebdomadaires des gèreurs du Galion²⁴ que le souci premier du gèreur sur son habitation est celui de l'organisation journalière du travail, elle-même fonction d'un planning hebdomadaire des tâches, qui entre à son

24. Cf. ANOM – FP /118 AQ 298

tour dans un calendrier minutieux des obligations agricoles réglées au jour près par l'usine durant toute la période de la roulaison.

Aussi, un état minutieux de la main d'œuvre potentiellement disponible et présente au travail, est-il tenu. Les statistiques dressées par Blaisemont par habitations sont très précises : en période de récolte, entre les mois de février et juin, la main-d'œuvre est particulièrement mobilisée et s'accroît des « bras étrangers ». On touche alors au millier de travailleurs agricoles occupés à la coupe des habitations du Galion, le pic étant aux mois de février-mars, puis au mois de mai. Un fléchissement assez net de la main-d'œuvre employée se marque partout en avril, période correspondant au carême et aux fêtes pascales, les jours saints du calendrier religieux étant particulièrement respectés aussi bien des travailleurs que des cadres du domaine.

TABLEAU n° 4 – Moyennes mensuelles de la main d'œuvre employée sur les habitations en période de récolte selon les relevés hebdomadaires des géreurs pour l'année 1926 (Chiffres arrondis)

Habitations \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Moyenne des bras employés par habitation sur la récolte	Catégorie de l'habitation
Bord de mer	60	94	81	59	71	65	72	2
Petit-Galion	65	86	90	82	83	89	82	3
Fonds Galion	81	117	117	113	100	111	107	4
Malgré tout	46	58	61	52	75	67	60	1
Duferret	73	126	139	119	115	102	113	4
Galion	130	177	178	167	167	162	164	5
Grands Fonds	61	71	78	63	62	52	65	3
Desmarinières	84	119	119	122	125	117	114	4
Beauséjour	97	107	112	92	117	98	104	4
Spoutourne	78	107	131	123	116	100	109	4
Totaux	785	1.060	1.105	996	1.031	960	990	

Chiffres reconstitués d'après données diverses : Source :118 AQ 313 exploitation du Galion, nombre de travailleurs

Le reliquat le plus évident du rapport à la société esclavagiste antérieure apparaît dans le statut de la catégorie des gens casés sur l'habitation : hommes, femmes indistinctement mais aussi enfants forment « le fond de bras », une main-d'œuvre disponible à demeure sur l'habitation que nous estimons autour de 700 personnes dans la tranche chronologique considérée. Mais cette main-d'œuvre suffisante dans l'inter-récolte,

assurée en période de récolte, ne suffit pas à la coupe qui suppose un nombre pléthorique de taches diverses qui doivent être accomplies en rythme accéléré : coupe des cannes, amarrage, empilage et transports d'autant que le temps est compté, la canne fraîchement coupée doit être sans retard portée à l'usine pour le broyage.

TABLEAU n° 5 – *La main-d'œuvre casée disponible au travail en 1921 (répartition par habitations)*

Habitations	Main-d'œuvre Adulte		Enfants au travail ²⁵ (« petites bandes »)		Total force de travail casée mobilisée par habitation	Total gens casés	Catégorie de l'habitation (pour mémoire)
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles			
Bord de mer	22	18	5	7	52	52	2
Petit-Galion	24	23	12	19	78	94	3
Fonds Galion	17	8	9	5	39	40	4
Malgré tout	5	4	4	2	15	22	1
Duferret	25	27	16	6	74	88	4
Galion	38	48	12	10	108	133	5
Grands Fonds	9	6	1	3	19	28	3
Desmari-nières	23	27	4	9	63	74	4
Beauséjour	21	22	9	7	59	81	4
Spoutourne	33	30	10	4	77	77	4
<i>TOTAUX</i>	<i>217</i>	<i>213</i>	<i>82</i>	<i>72</i>	<i>584</i>	<i>689</i>	

Source : ANOM / F.P 118 AQ 348. Tableau récapitulatif des travailleurs casés du Galion au 30 juin 1921

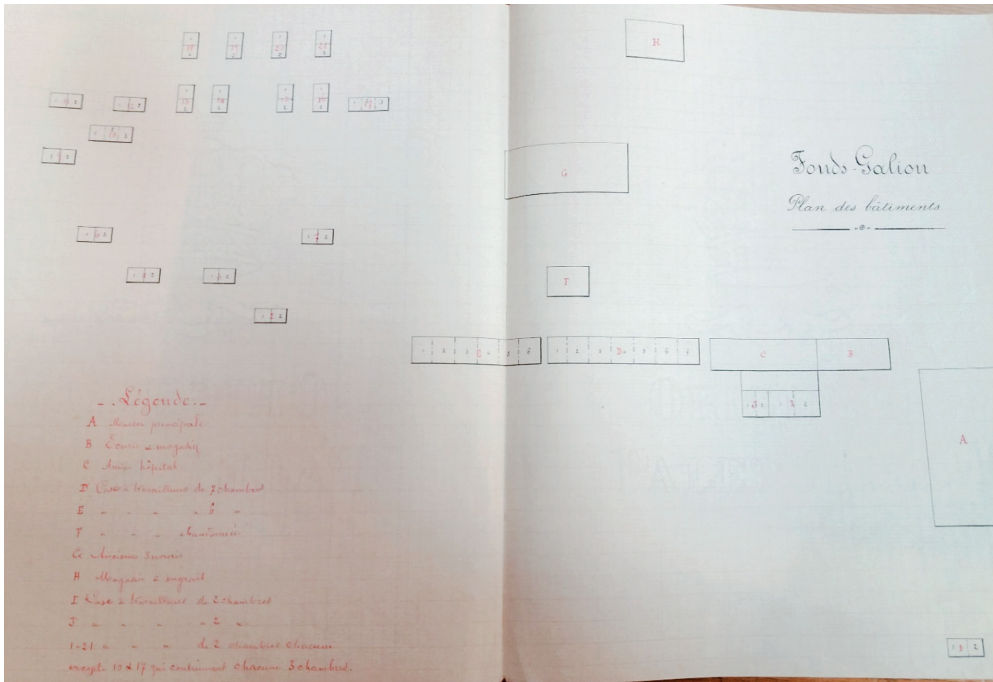
Tout le labeur de l'habitation repose complètement sur le travail manuel et le recours à une main-d'œuvre nombreuse et polyvalente. Dans l'entre-deux-guerres, les charrues à moteur sont très peu ou pas du tout utilisées pour les labours dans la plupart des centres canniers de la

25 : L'âge de ces enfants « au travail » (dites « petites bandes » ou *ti-bann*) n'est pas précisé dans les sources. Au XVIIIe et au XIXe siècles esclavagistes, les mentions « enfants au panier » ou « petit-atelier » désignaient des enfants employés aux divers travaux des champs jusqu'à l'âge de 14 ans. Après, selon leur sexe et leurs possibilités physiques, ils étaient versés dans les différents ateliers adultes. On notera que l'obligation scolaire ne s'applique pas de fait sur l'habitation. Tous les enfants ne sont cependant pas « au travail ». Il faut soustraire les enfants en bas -âge ou trop jeunes pour être mis à un travail quelconque ainsi que les quelques enfants scolarisés.

Planche photographique n° 4 : le logement des gens casés



Une des dernières cases de travailleurs d'habitation de Desmarinières
(Source : Exbrayat-op.cit.)



Plan du groupement de cases (habitation Fonds Galion, vers 1917.)
Source ANOM / FP 118 AQ 348

Martinique. La même remarque vaut pour la Guadeloupe²⁶. La topographie morneuse ou accidentée (plus irrégulière dans les bassins canniers de la Martinique qu'à la Guadeloupe) n'est pas seule en cause. Il s'agit bien de l'application d'une conception fortement ancrée dans la culture de l'habitation, héritée de l'usage maximal de la main-d'œuvre servile, selon laquelle le travail ne peut se faire « qu'avec les bras nombreux des nègres ». La résistance à la mécanisation des travaux agricoles n'est pas qu'une question de difficulté pratique d'adaptation de la machine aux sols, ou en raison de la faible capacité d'investissement (on observe par ailleurs que l'Usine investit plus facilement dans l'outil industriel et dans le procès de transformation de la canne en sucre et alcools) ou encore d'un hypothétique souci de mise en chômage des bras ouvriers. C'est bien un usage culturel de nature esclavagiste de la mise à disposition des bras pour le travail doublé d'un *habitus* psycho-idéologique comme l'indiquent ces phrases émanant d'un Monsieur de Beuze, qui en réponse à des jeunes gens prônant l'utilisation de la charrue pour les labours, écrit sans sourciller dans un rapport : « *Si je n'avais plus que trois nègres, j'en mettrais deux à tenir la ligne, le troisième à fouiller des trous carrés* »²⁷. En 1929, dans un courrier à Carl Pellé, Laurent de Laguarigue, alors directeur intérimaire du domaine du Galion, se gausse ouvertement de Montabel Sarotte, directeur de l'usine (son adjoint direct dans l'organigramme général de l'exploitation). Ce dernier persiste en effet à vouloir introduire la machine dans les labours, en contredit de toute l'expérience portée par la tradition qui aurait fait selon lui la preuve définitive de la supériorité du travail manuel du nègre sur le travail mécanique²⁸.

Les rapports hebdomadaires des géreurs portent témoignage de ce souci quotidien. Les notes sur la disponibilité quantitative des bras et l'état d'esprit des travailleurs figurent parmi les trois préoccupations prioritairement immuables du géreur. Elles viennent systématiquement en tête des écritures, avant l'état du temps (températures, pluies, ensoleillements, accidents climatiques), et l'état des bêtes. Ces trois considérations prennent le pas sur les incidents divers qui peuvent émailler la vie de l'habitation²⁹. Cette disponibilité des bras, toujours qualifiés de « suffisants » ou « insuffisants » est diversement notée. Reviennent le plus souvent les appréciations suivantes : « *bras suffisants mais exigeants* », « *bras insuffisants et toujours très exigeants* », ... parfois à cette note

26. Ainsi, pour le centre de Beauport, à Port-Louis (Guadeloupe), R. Gama relève aussi cet archaïsme des techniques. Si les premiers essais de charrues à moteur remontent à 1912, l'usage des premiers tracteurs motorisés ne date que de 1928. Mais c'est encore le recours au travail manuel humain qui est privilégié à Beauport jusqu'aux années 1970, à raison de l'utilisation de 20 paires de bras par hectare de cannes plantées. Cf. Raymond Gama, *Évolution d'un grand domaine sucrier dans la Caraïbe (XVIIIe-XXe)* ; le cas de Beauport à Port-Louis, en Guadeloupe, Thèse Histoire, UAG, 1997.

27. In Eugene Revert, *op.cit.* p. 352.

28. « *Longtemps encore le seul outil convenable à ce genre de travail restera le coutelas dans la main du nègre.* » in *Correspondances des directeurs (1925-1933)* – ANOM FP /118 AQ 173 29. Le fonds du Galion contient des sources abondantes permettant de se faire une idée très précise, quasiment au jour le jour, de l'activité d'un géreur du domaine. Parmi celles-ci, le carton 298 qui contient tous les relevés hebdomadaires des géreurs d'habitation entre 1888 et 1940. Nous avons procédé au dépouillement méthodique complet des années 1916 à 1919, soit sur quatre roulaçons. Elles permettent d'avoir une idée très précise du travail attendu du géreur tout au long de l'année.

invariable est ajoutée une précision : « *bras suffisants pour le peu de travail qu'il y a à faire* »... « *bras suffisants sauf au fourchetage* »³⁰... dans ces cas, il s'ensuit une réorganisation des ateliers, ou encore la main-d'œuvre est déplacée d'une habitation vers l'autre, selon les besoins du domaine.

Les tensions sur « la disponibilité des bras » peuvent survenir de façon impromptue ou être au contraire attendues à certains moments bien précis de l'année. Deux périodes sont spécialement délicates et réclament du gérant qu'il veille particulièrement à la disposition des bras à suffisance ; celle du début de récolte qui requiert un grand nombre de bras de différentes capacités et potentiel de force pour la coupe, l'amarrage, l'arrimage, le transport des cannes, (février-mars) et celle du début des divers travaux de l'inter récolte, à partir de juillet.

L'étude des relevés hebdomadaires des gérants reflète cette tension sur la disponibilité des bras qui, on l'aura compris, n'est pas qu'un souci purement quantitatif. Les annotations sur « l'état d'esprit » des bras indiquent combien les périodes de débuts de récolte et de débuts d'inter-récolte sont des moments particuliers qui se jouent en termes de rapports de forces, de remises en cause ou de revendications plus ou moins fortement exprimées, de confrontations sourdes, de négociations qui mettent en première ligne les capacités et les compétences du gérant. Sont requis sa connaissance pratique, réelle, du travail à faire et ses conditions de réalisation, sa connaissance personnelle de chacun des travailleurs casés, mais aussi des journaliers habituels comme des occasionnels. Les qualités du « bon » gérant sont d'une part l'autorité et le pouvoir de commandement, mais requièrent aussi psychologie et capacité de négociation et de persuasion.

Pour qualifier ces réticences qui leur sont opposées, les gérants utilisent le plus souvent la formule quasi invariable « *bras exigeants* » ou encore celle de « *travailleurs très mal portés* », – c'est-à-dire mal disposés –. Cette mauvaise disposition d'esprit est parfois précisée. Dans le bilan hebdomadaire de la semaine du 25 au 31 mars 1917, en pleine récolte, le gérant du Galion donne la précision suivante : « *bras suffisants à l'enlèvement de la récolte, néanmoins réfractaires à l'obéissance* » !

Le rôle des gérants, renforcé par les économes et les commandeurs est alors de « tenir les gens » à l'accomplissement des tâches, au prix et au rythme fixés. Les supplétifs, « gens étrangers », qui représentent, en période de coupe, de 20% à plus de 50 % de la main-d'œuvre employée sont indispensables mais sont aussi les plus rétifs parce que plus indépendants. Ce sont ces bras supplémentaires qui apportent de l'extérieur les nouvelles de salaires plus élevés, d'un accord plus favorable, des conditions de travail moins dures dans les autres centres. Ils charrient le « mauvais esprit ». Les relevés hebdomadaires de février –mars de l'année 1917 livrent un exemple de cette montée de tension saisonnière : ainsi dans la semaine du 11 au 17 février :

A l'habitation Petit-Galion, « *les travailleurs ont refusé de couper les cannes, principalement les travailleurs casés ...* » ; A Malgré-tout, « *Il y a eu cette semaine fort peu de coupeurs au petit atelier et les coupeurs à la pile ne se sont pas présentés* » ; à l'habitation mère du Galion, le gérant note « *bras*

30. Travail consistant à retourner la terre et briser les mottes à la fourche.

insuffisants à la coupe de cannes, les coupeurs étrangers ne s'étant presque pas présentés au travail. Dans la nuit du 13 au 14 courant, du feu a été allumé intentionnellement dans la pièce Sophie (...) 5 ares ont été la proie des flammes. ». Toujours au Galion, la semaine suivante, « *les bras étrangers ne se sont pas présentés* » ; A l'habitation Grands fonds, cette même semaine du 11 février, note laconique du gèreur, « *bras en grève* » ; A Spoutourne, « *aucun coupeur ne s'est présenté à la coupe cette semaine* »³¹...

La concomitance de cette rétivité au travail en début de récolte, y compris des travailleurs casés, qui se manifeste sur des habitations distantes de plusieurs kilomètres n'est assurément pas l'effet du hasard. La semaine suivante, puis la semaine d'après, le travail se rétablit progressivement. En mars la récolte est partout normalement bien lancée.

La seconde préoccupation des gèreurs est plus agronomique. On se soucie du temps qu'il fait. On dresse méthodiquement le bilan hebdomadaire à l'intention de l'inspecteur des cultures qui en fait la synthèse lors de ses tournées. La pluie suivie d'un fort ensoleillement provoque la pousse des herbes (bénéfique pour les pâturages, nuisible dans les champs plantés en canne). Essentielle à la croissance des cannes, elle cause dans ses excès, au contraire, la dégénérescence ou la fragilisation des plants. La température influe sur la richesse du sucre, le vent sur la droiture des cannes et l'ordonnance des champs ... l'ensemble des conditions naturelles jouent par ailleurs sur le facteur travail, la disponibilité et la rentabilité des bras. L'ardeur du soleil compte peu. C'est plutôt la pluviosité excessive qui entrave alors la productivité des bras.

Toutes ces considérations figurent en bonne place dans tous les relevés tout au long de l'année. Mais il est deux périodes où les observations sur le temps sortent de la routine pour être une préoccupation particulièrement importante dans les relevés : d'abord la période du carême (début du mois de mars) avec son soleil ardent toute la journée, ses pluies rares et trop brèves qui chauffent la terre et font craindre jusqu'en juin – juillet la sécheresse ; ensuite la période de l'hivernage, qui commence en juillet et s'étire jusqu'en novembre, qui se caractérise au contraire par son excessive pluviométrie. Assez significativement le risque cyclonique n'apparaît pas dans les relevés de gèreurs ; la tempête est perçue comme un danger plus pour les hommes que pour les cannes encore en pleine croissance. La conjugaison de la forte pluviométrie qui peut entraîner le pourrissement des plants sur pied, une excessive prolifération des herbes, l'indisposition des animaux, la dégradation et l'embourbement des chemins, des traces et des champs, le débordement des canaux, créant une réelle difficulté du travail avec les obligations de l'inter-récolte, est un autre moment particulier de tension que doit aussi réguler le gèreur.

Enfin, en troisième lieu, mais non des moindres, viennent dans les relevés hebdomadaires des gèreurs, les considérations sur l'état des bêtes (chevaux, mulets, boeufs, moutons). De tout le cheptel, c'est l'état des boeufs qui est particulièrement scruté : âge, maladies, santé, vigueur, blessures, dispositions au travail ou à l'abattage, vèlages ... ; les boeufs sont l'objet d'une attention toute particulière. Chaque bête a un nom qui la désigne en propre, et son bouvier qui lui est attaché. On s'inquiète de

31. ANOM FP/ 118 AQ – 298, *Relevés hebdomadaires des gèreurs d'habitation de 1907 à 1923.*

son état de fatigue, de ses blessures, de son âge. Les bêtes servent en effet aux labours, aux lourds transports sur l'habitation (cabrouettage), à la fourniture du lait, et en fin de service, à la viande dont la vente et la distribution sera un moment particulièrement scruté, disputé, qui, sous l'égide du gèreur, se joue en termes de rapports de force, d'autorité et de prééminence, ou de faveurs accordées.